



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 5 novembre 2013

Communiqué de presse

COMITE D'ECHANGES DEPARTEMENTAL SUR LES POPULATIONS DE CULTURE ROM



Le préfet Dominique Bur a réuni ce mardi 5 novembre le comité d'échanges départemental sur les populations de culture rom afin de faire un point de situation avec les collectivités locales et les associations. Sur la proposition du préfet, une délégation de représentants des organisations syndicales de la bourse du travail de Lille a accepté de participer à cette réunion.

Depuis la dernière réunion de ce comité le 11 juillet dernier, quatre campements illicites ont été évacués en application de décisions de justice : rue de Carvin à Lille, zone d'activité de Croix et de Wasquehal, rue Nadaud-Maison éclusière-rue Avelghem à Roubaix et parking P4 situé sur le campus de l'Université Lille 1 à Villeneuve d'Ascq.

Ces évacuations ont été faites dans le strict respect des conditions posées par la circulaire du 26 août 2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites. Cette circulaire prévoit que soit établi un « *diagnostic de la situation de chacune des familles ou personnes isolées. (...) Une attention particulière devra être apportée au repérage des personnes les plus fragiles (personnes malades, jeunes enfants,...). (...) En matière d'hébergement et d'accueil, les solutions doivent être envisagées sur la base des situations particulières des personnes concernées, constatées au moment du diagnostic. (...) Il s'agit d'abord de rechercher des réponses aux urgences constatées. Il s'agit ensuite de favoriser les parcours d'insertion. (...) Le recours à l'hébergement d'urgence doit être recherché lors que cela est nécessaire, adapté aux situations personnelles et possibles en fonction des disponibilités de places recensées* ».

Ainsi, depuis le mois de juin, environ 90 personnes issues de ces campements illicites ont été prises en charge au terme des diagnostics sociaux dans le dispositif d'hébergement d'urgence (40 % des personnes concernées) et dans l'habitat diffus en dehors de l'agglomération lilloise (60 %). Réalisés préalablement à toute évacuation, ces diagnostics ont pour objectif d'identifier d'une part les personnes en situation de détresse sanitaire, psychique et sociale et d'autre part les personnes qui souhaitent s'insérer durablement.

En outre, 64 personnes ont bénéficié d'un retour volontaire vers la Roumanie organisé par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) le 1er octobre. Depuis ce vol, près de 30 personnes se sont inscrites auprès de l'Ofii pour bénéficier d'une telle possibilité.

Cette réunion a permis de rappeler que, par dérogation à la réglementation sur les fourrières, des facilités de restitution ont été mises en place pour permettre aux occupants de caravanes qui les auraient abandonnées le jour des évacuations, de les récupérer gratuitement sur simple présentation d'une pièce d'identité. Au terme de la dernière évacuation du campement illicite sur le campus de l'Université Lille 1, les services de la préfecture ont demandé que les caravanes puissent être remises gratuitement. Aucune destruction de ces caravanes n'est programmée.

S'agissant de la situation à la Bourse du travail, le préfet a accepté de recevoir, sur proposition d'ATD Quart Monde, une délégation afin d'étudier des pistes de solution. Cette réunion aura lieu dans les prochains jours.

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - 59039 LILLE CEDEX
Tél : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 30 56 82 - www.nord.gouv.fr